



Délibération n°2026-06 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Installation des nouveaux membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2026-02 portant approbation de la modification de l'article 19 des statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2025-20 nommant Valérie Senghor, directrice de l'établissement du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu les résultats des élections municipales ;

Vu la délibération n°DEL20260429-13 du 29 avril 2026 portant nomination de la représentante de la Commune de Pantin ;

Vu la délibération n°2026R101 du Conseil de Paris de la séance des 19 et 20 mai 2026 portant nomination des membres du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

DÉCLARE que le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle le CENTQUATRE-PARIS sera constitué, à compter de ce jour, ainsi qu'il suit :

- 8 Représentantes des personnes publiques:
 - François DAGNAUD
 - Florian SITBON
 - Halima JEMINI
 - Camille NAGET
 - Dan LERT
 - Pierre LISCIA
 - Mams YAFFA
 - Roland TIMSIT
- 1 représentant de la Ville de Paris : en cours de désignation
- 1 Représentante de la Ville de Pantin : Madame Charline NICOLAS

- 6 Personnalités qualifiées :

- Sandro MARTIN
- Marie-France LUCCHINI
- Kareen GIOCK THURAM
- Pascale DALIX
- Mustapha BOUHAYATI
- Rai Souza VIEIRA de OLIVEIRA

- 2 Représentantes et représentants du personnel de l'établissement :

- Madame Yaël FRYDMAN
- Monsieur Manuel TOMICHE
- Monsieur Léo DUVIGNON (suppléant)

14 Administrateurs présents ou représentés

14 Voix pour 0 Voix Contre 0 Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration





Délibération n°2026-07 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Nomination du président du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article R.1431-8 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu les résultats des élections municipales ;

Vu la délibération N° DEL20260429_13 du 29 avril 2026 portant nomination de la représentante de la Commune de Pantin ;

Vu la délibération n°2026R101 du Conseil de Paris de la séance des 19 et 20 mai 2026 portant nomination des membres du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu l'arrêté désignant Monsieur Florian SITBON représentant du Maire de Paris ;

Considérant que le Président du Conseil d'administration est élu par celui-ci en son sein, à la majorité des deux tiers de ses membres ;

Vu la candidature de Florian SITBON représentant du Maire de Paris ;

Après vote à la majorité des deux tiers du Conseil d'administration ;

DÉCIDE d'élire aux fonctions de Président de l'établissement public de coopération culturelle Le CENTQUATRE-PARIS : Florian SITBON.

14 Administrateurs présents ou représentés
Voix pour 0 Voix Contre 0 Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée
Le Président du Conseil d'Administration



Délibération n°2026-08 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Nomination du Vice-président du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article R.1431-8 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu les résultats des élections municipales ;

Vu la délibération N° DEL20260429_13 du 29 avril 2026 portant nomination de la représentante de la Commune de Pantin ;

Vu la délibération n°2026R101 du Conseil de Paris de la séance des 19 et 20 mai 2026 portant nomination des membres du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la candidature de François DAGNAUD

Après vote des membres du Conseil d'administration,

DÉCIDE d'élire aux fonctions de Vice-Président de l'établissement public de coopération culturelle Le CENTQUATRE-PARIS : François DAGNAUD.

14 Administrateurs présents ou représentés
14 Voix pour 0 Voix Contre 0 Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée
Le Président du Conseil d'Administration



Délibération n°2026-09 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Nomination des membres de la Commission d'appel d'offres

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.1414-2 ;

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu les résultats des élections municipales ;

Vu la délibération N° DEL20260429_13 du 29 avril 2026 portant nomination de la représentante de la Commune de Pantin ;

Vu la délibération n°2026R101 du Conseil de Paris de la séance des 19 et 20 mai 2026 portant nomination des membres du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Après vote des membres du Conseil d'administration,

Sont élu-e-s en qualité de membres titulaires ayant voix délibératives :

- Mams YAFFA
- Halima JEMINI
- Florian SITBON
- Yaël FRYDMAN
- Manuel TOMICHE

Sont élu-e-s en qualité de membres suppléants :

- Dan LERT
- Camille NAGET
- Sandro MARTIN
- Marie-France LUCCHINI
- Léo DUVIGNON

14 Administrateurs présents ou représentés

14__ Voix pour __0_ Voix Contre __0_ Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration





DÉLIBÉRATION N°2026-10 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 16 janvier 2026

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts de l'établissement ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la séance du Conseil d'administration qui s'est tenue le 16 janvier 2026 au CENTQUATRE-PARIS ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le procès-verbal du joint en annexe.

14 Administrateurs présents ou représentés
14 Voix pour 0 Voix Contre 0 Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée
Le Président du Conseil d'Administration



DÉLIBÉRATION N°2026-11 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2025

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS, notamment les articles 9 et 15.2 ;

Vu la délibération n°2025-03 du 10 janvier 2025 portant approbation du Budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°2025-11 du 2 avril 2025 portant approbation du Budget supplémentaire 2025 ;

Vu la Délibération n°2025-28 du 12 novembre 2025 portant approbation de la Décision Modificative n°1 ;

DELIBERE

Article 1 : APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2025 figurant en annexe

Article 2 : APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2025 figurant en annexe.

14 Administrateurs présents ou représentés
14 Voix pour 0 Voix Contre 0 Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration



DÉLIBÉRATION N°2026-12 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de l'affectation du résultat de l'exercice 2025

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS, notamment les articles 9 et 15.2 ;

Vu la délibération n° 2025-03- du 10 janvier 2025 portant approbation du budget primitif 2025 ;

Vu la délibération n°2025-11 du 2 avril 2025 approuvant le budget supplémentaire 2025 ;

Vu la délibération n°2025-28 du 12 novembre 2025 portant approbation de la décision modificative n°01 ;

Conformément aux articles L.2311-5 et R2311-11 et suivants du Code général des collectivités territoriales, et à l'instruction codificatrice M4, il est proposé d'approuver la décision budgétaire de d'affectation du résultat de fonctionnement et du résultat d'investissement 2025

DÉLIBÈRE

Article 1 : APPROUVE l'affectation du résultat d'exploitation constaté sur la section de fonctionnement pour l'exercice 2025 d'un montant :

- -502 483.94 € en résultat comptable 2025 de la section d'exploitation,
- 423 820.48 € en résultat cumulé des exercices précédents.

Soit un total de : - 78 663.46 € en déficit d'exploitation reporté au chapitre D002.

Article 2 : APPROUVE l'affectation du résultat d'investissement cumulé constaté pour l'exercice 2025 d'un montant de :

- 111 825.88 € en résultat comptable 2025 de la section investissement
- 1 152 516.67 € en résultat cumulé des exercices précédents

Soit un total de : 1 040 690.79 € reporté en section d'investissement sur la ligne R001.

14 Administrateurs présents ou représentés
14 Voix pour 0 Voix Contre 0 Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée
Le Président du Conseil d'Administration





DÉLIBÉRATION N°2026-13 EPCC CENTQUATRE-PARIS :

Objet : Approbation de l'évolution de la grille tarifaire

Le Conseil d'Administration,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R1431-8 ;
- Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;
- Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;
- Vu la délibération n°2009-09 instituant une régie de recettes ;
- Vu la délibération n°2018-10 relative à la politique tarifaire du CENTQUATRE-PARIS ;
- Vu la délibération n°2022-26 relative à l'évolution de la grille tarifaire ;
- Vu la délibération n°2023-09 relative à l'évolution de la grille tarifaire ;
- Vu la délibération n°2025-18 relative à l'évolution de la grille tarifaire ;
- Vu la présentation de la note ce jour sur l'approbation d'une nouvelle grille tarifaire ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Les tarifs en annexe de cette délibération sont approuvés.

14 Administrateurs présents ou représentés
14 Voix pour P Voix Contre O Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée
Le Président du Conseil d'Administration



entrée du public
5 rue Curial
75019 Paris

administration
104 rue d'Aubervilliers
75019 Paris

01 53 25 50 00
104.fr

siret: 508 372 927 00014
n° de 75042
TVA intracommunautaire:
FR15 508 372 927



DÉLIBÉRATION N°2026-14 EPCC CENTQUATRE-PARIS :

Objet : Approbation de l'évolution de la grille tarifaire relative aux locations artistiques

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R1431-8 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la présentation de la note ce jour sur l'approbation de l'évolution de la grille tarifaire des locations artistiques ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : la nouvelle grille de tarification des locations artistiques du CENTQUATRE-PARIS présentée en annexe de cette délibération, est approuvée.

 Administrateurs présents ou représentés
 Voix pour 0 Voix Contre 0 Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée

Le Président du Conseil d'Administration



DÉLIBÉRATION N°2026-15 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation du budget supplémentaire en investissement 2026

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1431-7 ;

Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial Le CENTQUATRE et les arrêtés préfectoraux n°75-2019-12-26-005 du 26 décembre 2019 et n°75-2022-06-24-00010 du 24 juin 2022 portant modification des statuts de l'établissement ;

Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS, notamment les articles 9 et 15.1 ;

Vu le règlement du Conseil d'administration notamment les articles 12 et 13 ;

Vu la délibération n°2020-18 du 13 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS ;

Vu la délibération n°2025-29 du CA du 12 novembre 2025 portant approbation du rapport d'orientation budgétaire 2026 ;

Vu la délibération n°2026-03 du 16 janvier 2026 portant approbation du Budget primitif 2026 ;

Vote à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'administration présents et représentés ;

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE le budget supplémentaire en investissement de l'exercice 2026 figurant en annexe.

14 Administrateurs présents ou représentés
14 Voix pour 0 Voix Contre 0 Abstentions

La délibération est adoptée

Le Président du Conseil d'Administration



DÉLIBÉRATION N°2026-16 EPCC CENTQUATRE-PARIS

Objet : Approbation de la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.1431-7 ;
Vu l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE-PARIS et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;
Vu les statuts du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu la délibération n°2025-25 du 12 novembre 2025 portant délégation de signature à la directrice pour l'exécution et le règlement des marchés publics en dessous des seuils européens en vigueur ;
Vu la délibération n°2020-05 du 3 mars 2020 portant approbation du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu la délibération n°2023-06 du 12 avril 2023 portant approbation de la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu la délibération n°2023-19 du 20 décembre 2023 portant approbation de la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;
Vu la délibération n°2025-05 du 16 janvier 2025 portant approbation de la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS ;

DELIBERE

Article 1 : ABROGE la délibération n° 2025-05 prise par le conseil d'administration du 16 janvier 2026.

Article 2 : APPROUVE la mise à jour du guide des achats interne du CENTQUATRE-PARIS joint en annexe.

14 Administrateurs présents ou représentés
Voix pour 0 Voix Contre 0 Abstentions

La délibération est adoptée / rejetée
Le Président du Conseil d'Administration



adresse du public
3 rue Curial
75019 Paris

administration
104 rue d'Abbeville
75019 Paris

01 53 35 50 00
104 fr

site: 508 372 927 00014
app: 90042
TVA intracommunautaire
FR15 508 372 927

Délibération n°2026-16 du CA du 30 Juin 2026 CENTQUATRE-PARIS
Approbation de la mise à jour du guide des achats interne